

Séparation des pouvoirs

Par **Zonitip**, le **09/04/2015** à **18:46**

Bonsoir,

Je travaille actuellement sur le régime présidentiel des États-Unis et j'ai une petite question sur une phrase qui n'est pas claire pour moi.

Il est dit dans mon cours que : "La théorie du régime présidentiel prévoit une séparation de l'exécutif et du législatif particulièrement stricte mais pas une séparation absolue."

Pour ce qui est de la séparation de l'exécutif et du législatif particulièrement stricte je ne rencontre pas de problème néanmoins je ne comprends pas tout à fait le sens de "mais pas une séparation absolue".

Qu'entendons nous par "séparation absolue" ? Est-ce parce que dans certains cas (très rares) le législatif peut entamer une procédure d'impeachment pour destituer le président des États-Unis s'il a commis une grave faute ?

Merci d'avance pour votre aide et bonne soirée.

Franck

Par **Vad**, le **15/04/2015** à **00:32**

Bonjour,

Par " pas séparation absolue " on entend ici les différents moyens d'influence entre les pouvoirs malgré le régime présidentiel et la séparation stricte.

Il s'agit des "check and balance" plus généralement. Il y en a plusieurs les différents vétos présidentiels, le fait de passer par des intermédiaires pour les propositions de lois, les commissions parlementaires, la procédure d'impeachment..etc.

Pour la procédure d'impeachment en particulier, elle s'applique au président américain et mise en oeuvre dans un premier temps par la chambre des représentants. "« Le président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront destitués de leurs charges sur mise en accusation et condamnation pour trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs. » Article 2

Pour la faute grave elle est donc assez large : regardez les 3 cas où elle fut entamée (pas

vraiment pour Nixon mais bon..) pour en avoir une idée (johnson , nixon et Clinton)